

SECTEUR SECONDAIRE

Contrat à temps partiel

PARAMÈTRES	HEURES
I- La tâche éducative	Maximum* : 800 heures/année Moyen* : 20 heures/semaine
A) Cours et leçons (incluant la supervision des stages)	Maximum* : 680 heures/année Moyen* : 17 heures/semaine
B) Récupération, encadrement, surveillance et activités étudiantes	Maximum* : 120 heures/année Moyen* : 3 heures/semaine
<ul style="list-style-type: none"> • Encadrement 	Maximum* : 40 heures/année Moyen* : 1 heure/semaine
<ul style="list-style-type: none"> • Récupération • Surveillance • Activités étudiantes 	Maximum* : 80 heures/année Moyen* : 2 heures/semaine
II- La tâche complémentaire	Maximum* : 280 heures/année Moyen* : 7 heures/semaine
<p>Comprend, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la surveillance de l'accueil et des déplacements, • les comités de travail, • les réunions en relation avec le travail, • la formation continue et le perfectionnement, • la tâche individuelle sur certains dossiers travaillés en équipe, • la promotion de l'école (portes ouvertes), • la gestion et l'entretien du matériel, • etc. 	L'enseignante ou l'enseignant devra faire la tâche complémentaire au prorata de sa tâche éducative (pourcentage de tâche).
III- Le travail de nature personnelle	Maximum* : 200 heures/année Moyen* : 5 heures/semaine
<p>Comprend, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la préparation de cours, de matériel pédagogique, • la correction d'épreuves, d'examens, • la consignation des notes, • la confection d'outils ou de matériel, • l'inventaire, • les commandes, • les communications avec les parents, • etc. 	L'enseignante ou l'enseignant doit inscrire son temps de nature personnelle à son horaire, au prorata de sa tâche éducative (pourcentage de tâche).

(*) **Au % de la tâche.**